

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2016 DAE 313 Subventions (509 200 euros) et conventions avec dix-neuf associations oeuvrant à la lutte contre le gaspillage alimentaire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'édition 2015 du budget participatif, les Parisiens ont voté pour la mise en place de projets visant à développer l'aide aux personnes en situation de précarité. Dans ce cadre, une enveloppe a été prévue pour intensifier l'aide alimentaire aux personnes démunies, en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Consciente des enjeux à la fois éthiques, environnementaux et économiques que représente le gaspillage alimentaire, la ville de Paris a par ailleurs adopté en décembre 2015 son plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui prévoit treize actions visant à intensifier ses efforts pour remédier à ce gâchis inacceptable. Ce plan identifie, entre autres, des actions de soutien au développement de dispositifs de collecte et de redistribution des invendus alimentaires sur le territoire parisien.

Parallèlement, la collectivité parisienne s'implique, depuis de nombreuses années, dans le domaine de l'aide alimentaire : à travers les Restaurants solidaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) mais également en soutenant de nombreuses associations. Cette mobilisation s'est récemment amplifiée avec le pacte de lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature 2015-2020, qui prévoit notamment un doublement du nombre de restaurants solidaires (action 31) et l'amélioration du pilotage de l'offre d'aide alimentaire parisienne.

En cohérence avec ces différentes démarches, la Ville de Paris a lancé un appel à projets ayant pour objet l'octroi de subventions d'investissement permettant à des associations de s'équiper pour amplifier la ramasse et la redistribution des invendus alimentaires à Paris, afin de venir en aide aux personnes en situation de précarité.

Il s'agit donc d'un projet qui vise à la fois à aider les personnes les plus démunies et à lutter contre le gaspillage alimentaire. Il s'inscrit dans la dynamique créée par les récentes évolutions normatives qui imposent dorénavant aux moyennes et grandes surfaces de plus de 400 m² de proposer à une ou plusieurs associations la conclusion d'une convention pour la récupération des denrées alimentaires.

L'appel à projets, lancé le 15 avril 2016 et clos le 27 mai 2016, a reçu 28 candidatures, le montant total des demandes s'élevant à 971 769 euros.

Le jury, présidé par Antoinette Guhl, adjointe à la Maire, chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation et de l'économie circulaire, s'est tenu le 21 juin 2016, il a proposé de retenir 18 projets. Le projet déposé par ailleurs par les Restaurants du Cœur de Paris répondant aux mêmes objectifs, il a été ajouté à cette délibération, portant le montant total de la délibération à 509 200 euros.

Parmi les projets retenus, on distingue d'une part des associations qui ont souhaité s'équiper en matériel frigorifiques (vitrines réfrigérées et réfrigérateurs) afin de pouvoir conserver les invendus dans de bonnes conditions avant redistribution, et donc d'être en capacité d'accepter des livraisons d'invendus ultra-frais ; quelques demandes concernent également des travaux dans des cuisines ou leur équipement en matériel afin de pouvoir transformer les invendus et faciliter ainsi leur valorisation. D'autre part, plusieurs demandes concernent l'achat de véhicules à même d'assurer la logistique de récupération des

invendus, la problématique principale liée à la gestion des invendus étant leur éclatement en des milliers de points sur le territoire. Il s'agit de vélos triporteurs, de fourgonnettes électriques frigorifiques, ou de fourgons respectant la norme Euro 6. Les associations qui effectuent ces ramasses sont soit des intermédiaires spécialisés, qui livrent ensuite les produits à des associations d'aide alimentaire n'ayant pas la capacité de faire ces collectes, soit des associations d'aide alimentaire qui effectuent leurs propres ramasses auprès de magasins partenaires.

En équipant ainsi de nombreuses associations dans tout Paris, la Ville impulse un véritable changement d'échelle sur la question de la valorisation des invendus alimentaires, et contribue significativement à répondre à l'enjeu de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ont été retenues principalement des associations ayant déjà fait la démonstration de leur efficacité sur ce terrain ; il a aussi été jugé pertinent, à titre subsidiaire, d'encourager l'apparition de nouveaux acteurs, en complément des précédents.

Vous trouverez ci-dessous un descriptif de l'activité et des projets des associations auxquelles il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement.

L'association Août Secours Alimentaire (12e) prend le relai des associations d'aide alimentaire fermées l'été, en effectuant des distributions de colis alimentaires dans quatre centres (10e, 13e, 15e, 20e). Durant la période d'été, elle distribue l'équivalent de 454 000 repas. Cette association souhaite s'équiper de matériel frigorifique afin de pouvoir stocker dans les quatre centres de distribution des invendus ultra-frais issus de ramasses, et pouvoir ainsi intégrer ces produits dans les colis distribués. Je vous propose d'attribuer 9 800 € à cette association pour l'achat de cet équipement.

L'association La Chorba (12e) distribue 850 repas chauds, six jours par semaine, dans un local Porte de la Villette, ainsi que des colis alimentaires le samedi. Cette association est un acteur majeur aussi bien dans l'aide alimentaire que dans l'insertion par l'activité économique. Elle intègre dans ses préparations une part importante de produits issus de ramasses d'invendus. Afin d'augmenter ces ramasses, et pour pouvoir accepter plus de produits frais, l'association souhaite acquérir un véhicule permettant de respecter la chaîne du froid.

Je vous propose d'attribuer 56 000 € à cette association pour l'achat de cet équipement.

L'association Le Marché Solidaire (14e) gère une épicerie sociale dans le 14ème arrondissement, qui accompagne 153 foyers durant l'année. L'association souhaite proposer davantage de produits issus de ramasses dans l'épicerie, et a besoin pour ce faire d'acquérir du matériel frigorifique. Les produits issus de ramasses sont livrés par des intermédiaires spécialisés (Biocycle et Phénix).

Je vous propose d'attribuer 4 000 € à cette association pour l'achat de cet équipement.

L'association le Chaînon Manquant (20e) effectue depuis 2014 des collectes régulières et évènementielles (Roland Garros, COP 21, Euro 2016) de surplus alimentaires qu'elle redistribue à des associations. 65 000 tonnes ont ainsi déjà été redistribuées depuis le début de son activité. L'association souhaite se doter de nouveaux moyens logistiques pour répondre aux sollicitations croissantes des professionnels et des associations. Elle souhaite ainsi acquérir deux véhicules utilitaires électriques. Je vous propose d'attribuer 59 000 € à cette association pour l'achat de cet équipement.

La Banque Alimentaire d'Ile-de-France assure la collecte, le tri, le stockage et la préparation de denrées alimentaires issues du Fond Européen d'Aide aux Démunis et du Programme National pour les Epiceries Sociales, au bénéfice de 280 associations en Ile-de-France. Cette association est un acteur historique de l'aide alimentaire, elle dispose d'un large réseau d'associations partenaires à Paris, elle entretient des relations privilégiées avec la grande distribution et dispose d'une expérience de longue date dans l'organisation logistique et le traitement des denrées. Elle souhaite mettre en place des ramasses quotidiennes auprès de grands supermarchés parisiens et redistribuer ces denrées, en flux tendu, aux associations qui ne peuvent effectuer ces ramasses en propre. Pour ce faire, elle souhaite acquérir deux fourgonnettes électriques.

Je vous propose d'attribuer 52 000 € à cette association pour l'achat de cet équipement.

L'association La Main de l'Autre (20e) effectue trois fois par semaine des distributions de produits de première nécessité, qui bénéficient à près de 250 familles. Ces produits sont issus en totalité de ramasses. Afin d'améliorer ces collectes quotidiennes auprès d'une vingtaine de commerces, l'association souhaite acquérir un véhicule frigorifique.

Je vous propose d'attribuer 36 000 € à cette association pour l'achat de cet équipement.

L'association Emmaüs Solidarité (1^{er}) souhaite développer une activité d'insertion professionnelle s'appuyant sur la collecte, et de transformation des invendus dans deux des centres d'hébergement d'urgence qu'elle gère (CHU Colonel Avia 15e et CHU Saint-Marcel 13e). Des ateliers de cuisine réguliers seront mis en place pour valoriser ces invendus, et destinés aux personnes hébergées dans les centres. Cette nouvelle activité sera donc à la fois support du lien social dans les centres et permettra également l'insertion par l'activité de personnes éloignées de l'emploi qui effectueront les ramasses. Pour mener à bien ce projet, l'association souhaite acquérir deux triporteurs réfrigérés pour les ramasses, et du matériel pour équiper les cuisines.

Je vous propose d'attribuer 28 000 € à cette association pour l'achat de cet équipement.

L'association Biocycle (5e) effectue depuis 2015 des ramasses à vélo dans le Sud de Paris auprès d'une vingtaine de commerces. Près d'une demi-tonne de denrées est ainsi récupérée par semaine et livrée à des associations partenaires. Afin d'augmenter ses capacités de ramasses, l'association souhaite acquérir deux vélos triporteurs supplémentaires.

Je vous propose d'attribuer à cette association 23 500 € pour contribuer à l'achat de cet équipement.

L'association Vasconi Fraternity (18e) souhaite mobiliser les étudiants des écoles de commerces afin qu'ils démarchent des commerces pour les inciter à donner leurs invendus ; les étudiants réaliseront également les ramasses d'invendus, à vélos, pour les livrer aux associations d'aide alimentaire locales. L'association souhaite acquérir trois vélos triporteurs pour initier ce projet dans trois écoles parisiennes. Je vous propose d'attribuer à cette association 12 600 € pour l'achat de cet équipement.

La Croix-Rouge Française gère une épicerie sociale dans le 15ème arrondissement qui accompagne 275 foyers par an. En 2016, elle a commencé à mettre en place des ramasses d'invendus auprès d'une dizaine de supermarchés, et a pour projet d'ouvrir son épicerie à davantage de bénéficiaires, notamment des étudiants en situation de précarité. Afin de mettre en place ces nouvelles activités, l'association souhaite s'équiper d'un véhicule électrique isotherme et de matériel frigorifique.

Je vous propose d'attribuer à cette association 29 500 € pour contribuer à l'achat de cet équipement.

L'association Hologramme (12e) collecte des invendus alimentaires sur le marché Daumesnil, qu'elle redistribue au kiosque citoyen du 12ème arrondissement. L'association souhaite étendre le nombre de marchés collectés et mettre en place des activités de restauration solidaires et ambulantes, grâce à l'achat d'un vélo triporteur et de matériel de transformation.

Je vous propose d'attribuer à cette association 7 700 € pour contribuer à l'achat de cet équipement.

L'association Carrefour 14, qui gère le Centre Social Didot dans le 14ème arrondissement, souhaite équiper la cuisine du centre social pour mettre en place, une fois par semaine, un temps de restauration solidaire, proposant une vingtaine de repas préparés à partir d'invendus ramassés auprès de commerçants du quartier.

Je vous propose d'attribuer 3 400 € à cette association pour l'achat de l'équipement de la cuisine du centre.

L'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres (14e) gère un espace d'accueil dans le 14ème arrondissement qui reçoit 220 foyers par semaine, à qui elle propose des colis alimentaires. Ces distributions sont alimentées en partie par des ramasses effectuées auprès de supermarchés du quartier. Afin d'augmenter la quantité de produits ramassés et recevoir des invendus

proposés par des intermédiaires (Phénix), l'association a besoin de réaliser des travaux de réfection dans son local de stockage des denrées.

Je vous propose d'attribuer 14 000 € à cette association pour contribuer aux travaux dans ce local.

L'association L'Un Est L'Autre (14e) intervient depuis treize ans dans le domaine de l'aide alimentaire, en proposant chaque samedi et dimanche après-midi près de 600 repas Porte de la Villette. Les repas sont cuisinés dans leur local situé sur l'ancien site de l'Hôpital Saint-Vincent de Paul. Cette cuisine nécessite d'être adaptée afin que l'association puisse transformer et intégrer davantage d'invendus alimentaires dans ses préparations. Via cette adaptation, l'association prévoit notamment de pouvoir expérimenter la collecte de surplus alimentaire auprès des hôpitaux.

Je vous propose d'attribuer 20 000 € à cette association pour contribuer à l'achat de ces équipements.

Le Secours populaire français (18e) gère un libre-service solidaire dans le 18ème arrondissement, qui reçoit 360 foyers bénéficiaires par semaine. L'association souhaite renforcer son approvisionnement en développant son circuit de ramasse de proximité, avec un objectif du doublement des points de vente ramassés. Pour ce faire, elle souhaite acquérir un véhicule et des conteneurs isothermes. Je vous propose d'attribuer 37 000 € à cette association pour l'achat de cet équipement.

L'association Pro Bono Publico (3e) gère le Freegan Pony, cantine participative ouverte depuis novembre 2015 dans le 19ème arrondissement et qui propose des repas à prix libres cuisinés à base d'invendus. Sur les 100 repas (entrée plat dessert) par soir, 30 sont gratuits, 40 donnent moins de 5 euros, et 30 entre 10 et 15 euros. Au-delà des ramasses qu'elle effectue au MIN de Rungis pour fournir la cantine, l'association souhaite créer plus largement une plateforme de redistribution et de transformation des produits collectés à Rungis, pour en faire bénéficier des structures associatives voisines. Pour ce faire elle souhaite s'équiper d'un véhicule pour effectuer les collectes à Rungis, et d'un triporteur pour réaliser des ramasses plus localement auprès de commerçants à proximité.

Je vous propose d'attribuer 34 000 € à cette association pour contribuer à l'achat de ces équipements.

L'association Les Marmoulins de Ménil (20e) collecte deux fois par semaine des fruits et légumes invendus au MIN de Rungis et les redistribue à une centaine de bénéficiaires dans leur local du 20ème arrondissement. Afin de valoriser au mieux ces invendus, l'association souhaite aménager son local en cuisine, pour transformer les produits qui n'ont pas pu être distribués en l'état, et ainsi augmenter le taux de valorisation des invendus récupérés.

Je vous propose d'attribuer 21 000 € à cette association pour effectuer les travaux dans ce local.

L'association Groupe SOS Solidarités (11e) souhaite développer des solutions d'alimentation complémentaire pour les migrants et usagers de drogues reçus dans les centres qu'elle gère (CHU 17ème, CHU 20ème, CSPA 1er et CSPA 18ème, CARRUD 19ème). Pour ce faire elle souhaite équiper ces centres de matériel frigorifique afin que les invendus, qui seront livrés par des intermédiaires, soient stockés pour être ensuite cuisinés lors d'ateliers cuisine participatifs avec les personnes reçues dans ces centres

Je vous propose d'attribuer 5 700 € à cette association pour contribuer à l'achat de cet équipement.

L'association les Restaurants du Coeur de Paris - Les Relais du Coeur de Paris, effectue déjà depuis plus de dix ans des ramasses régulières qui contribuent à approvisionner en partie ses centres de distribution du 18ème, du 17ème, du 20ème, du 14ème et du 15ème arrondissement, qui accueillent au total près de 4 500 familles par an et fournissent l'équivalent de 1 900 000 repas. L'association souhaite aujourd'hui amplifier ces activités de ramasses. Elle dispose pour se faire des bénévoles, des débouchés et d'une structure opérationnelle, mais peu d'équipement. L'association a donc besoin d'améliorer ses capacités de stockage réfrigéré d'une part, et d'autre part d'acheter des véhicules frigorifiques. Elle pourra ainsi augmenter le nombre de magasins collectés chez ses partenaires habituels et ajouter de nouvelles enseignes. L'objectif à terme, avec la mise en place d'une chaîne du froid adaptée, est de passer d'environ 15 tonnes de ramasses par an à plus de 80 tonnes, soit 10% de leur distribution actuelle. Ce qui représenterait 167.000 repas en plus.

Je vous propose d'attribuer 56 000 € à cette association pour contribuer à l'achat de ces équipements.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer une convention avec chacune des associations susmentionnées, et d'attribuer au total 509 200 euros dans le cadre de cet appel à projets, émargeant sur les crédits du budget participatif, et répartis comme décrit plus haut entre les différentes associations précitées.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 204, rubrique V523, article 20422 du budget d'investissement de l'exercice 2016 et suivants de la Ville de Paris

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DAE 313 Subventions (509 200 euros) et conventions avec dix-neuf associations œuvrant à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention d'investissement à dix-huit associations lauréates de l'appel à projets « Ramasse et redistribution des invendus alimentaires », ainsi qu'à l'association Les Restaurants du Cœur de Paris - Les Relais du Cœur de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du $19^{\grave{\text{e}}\text{me}}$ arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON au nom de la 1ère Commission ;

Délibère:

Article 1: Une subvention d'un montant de 9.800 euros est attribuée à l'association Août Secours Alimentaire, domiciliée au 57 Rue Bobillot 75013 Paris, N° SIMPA 22281, dossier

2016_07684. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 2: Une subvention d'un montant de 56.000 euros est attribuée à l'association La Chorba, domiciliée au 87 boulevard Poniatovski 75012 Paris, N° SIMPA 48182, dossier 2016_07731. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 3: Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Le Marché Solidaire, domiciliée au 12 Rue de l'Eure 75014 Paris, N° SIMPA 29141, dossier 2016_07255. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 4: Une subvention d'un montant de 59.000 euros est attribuée à l'association Le Chaînon Manquant, domiciliée au 7, rue du Jourdain, 75020 Paris, N° SIMPA 181198, dossier 2016_07734. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 5: Une subvention d'un montant de 52.000 euros est attribuée à l'association Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France pour la lutte contre la faim, domiciliée au 15 Avenue Jeann d'Arc 94117 Arcueil, N° SIMPA 21081, dossier 2016_07687. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 6: Une subvention d'un montant de 36.000 euros est attribuée à l'association La Main de l'Autre, domiciliée au 23 Rue de la Py 75020 Paris, N° SIMPA 67322, dossier 2016_07712. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 7: Une subvention d'un montant de 28.000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Solidarité, domiciliée au 32 Rue des Bourdonnais 75001 Paris, N° SIMPA 24921, dossier 2016_07725. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 8: Une subvention d'un montant de 23.500 euros est attribuée à l'association Biocycle, domiciliée au 86, boulevard Port Royal, 75005 Paris, N° SIMPA 186220, dossier 2016_07719. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 9: Une subvention d'un montant de 12.600 euros est attribuée à l'association Vasconi Fraternity, domiciliée au 11 rue Robert Planquette 75018 Paris, N° SIMPA 186860, dossier 2016_07921. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 10: Une subvention d'un montant de 29.500 euros est attribuée à l'association Croix Rouge Française, domiciliée au 98 Rue Didot 75014 Paris, N° SIMPA 18099, dossier 2016_07710. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

- Article 11: Une subvention d'un montant de 7.700 euros est attribuée à l'association Hologramme Global, domiciliée au 78 Boulevard Soult 75012 Paris, N° SIMPA 186817, dossier 2016_07754. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.
- Article 12: Une subvention d'un montant de 3.400 euros est attribuée à l'association Carrefour 14, domiciliée au 29 Boulevard Brune 75014 Paris, N° SIMPA 9966, dossier 2016_07721. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.
- Article 13: Une subvention d'un montant de 14.000 euros est attribuée à l'association Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres, domiciliée au 92 bis Boulevard du Montparnasse 75014 Paris, N° SIMPA 11086, dossier 2016_07674. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.
- Article 14: Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association L'Un est l'Autre, domiciliée au 82 avenue Denfert Rochereau 75014 Paris, N° SIMPA 29221, dossier 2016_07752. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.
- Article 15: Une subvention d'un montant de 37.000 euros est attribuée à l'association Fédération du Secours Populaire du Département de Paris, domiciliée au 6 passage Ramey 75018 Paris, N° SIMPA 17423, dossier 2016_07622. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.
- Article 16: Une subvention d'un montant de 34.000 euros est attribuée à l'association Pro Bono Publico, domiciliée au 64, rue Saintonge, 75003 Paris, N° SIMPA 186884, dossier 2016_08418. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.
- Article 17: Une subvention d'un montant de 21.000 euros est attribuée à l'association Les Marmoulins de Ménil, domiciliée au 10 Rue Sorbier 75020 Paris, N° SIMPA 186714, dossier 2016_07699. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.
- Article 18: Une subvention d'un montant de 5.700 euros est attribuée à l'association Groupe SOS Solidarités, domiciliée au 102 Rue Amelot 75011 Paris, N° SIMPA 72421, dossier 2016_07807. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.
- Article 19 : Une subvention d'un montant de 56.000 euros est attribuée à l'association Les Restaurants du Coeur de Paris Les Relais du Coeur de Paris, domiciliée au 4 Cité d'Hauteville, 75010 Paris. N° SIMPA 20815, dossier 2016_08176. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et cette association.

Article 20 : La dépense correspondant aux subventions attribuées aux organismes sera imputée au chapitre 204, rubrique V523, article 20422 du budget d'investissement de l'exercice 2016 de la Ville de Paris.